



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Direction de la
citoyenneté et de la légalité**

Arrêté n° 2022 - 1091 du 14 juin 2022

**fixant la liste des candidats et l'ordre des emplacements d'affichage
pour les élections législatives du 19 juin 2022**

**La Préfète de la Meuse,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier des Palmes Académiques,**

Vu le code électoral, et notamment ses articles R.28 et R.101 ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Mme Pascale TRIMBACH, Préfète de la Meuse ;

Vu le décret n°2022-648 du 25 avril 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

Vu les déclarations de candidatures enregistrées ;

Vu le tirage au sort organisé pour l'attribution des panneaux d'affichage le 20 mai 2022 ;

Vu les résultats du premier tour des élections législatives du 12 juin 2022 ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la Préfecture de la Meuse ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La liste des candidats aux élections législatives du 19 juin 2022 dans l'ordre d'attribution des emplacements d'affichage est fixée par circonscription et annexée au présent arrêté.

L'annexe 1 comporte la liste des candidats et leurs remplaçants dans les circonscriptions du département par ordre d'attribution des emplacements d'affichage.

ARTICLE 2 : L'ordre des candidats retenu pour le premier tour est conservé.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera déposé sur la table de vote dans chaque lieu de vote pour le premier tour des élections.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la préfecture et les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Meuse.

La Préfète



Pascale TRIMBACH

La présente décision peut, dans un délai de deux mois courant à compter de la date de sa notification ou de sa publication, faire l'objet :

- soit d'un recours administratif :

- gracieux auprès de Mme. la Préfète de la Meuse- 40 rue du Bourg CS 30512 - 55012 Bar-le-Duc Cedex

- hiérarchique auprès de M. le Ministre de l'Intérieur – Place Beauvau – 75800 Paris Cedex 08

- soit d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nancy – 5 place de la carrière – CO n° 20038 – 54036 Nancy Cedex. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télé recours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Annexe 1
ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 19 JUIN 2022
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

1^{ère} CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE

N° d'ordre	Candidats et remplaçants
N° 1	M.PANCHER Bertrand Mme HUEBER GODEY Fabienne
N°8	Mme GAUDINEAU Brigitte M. MAILFAIT Marc

2^{ème} CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE

N° d'ordre	Candidats et remplaçants
N° 5	Mme GOULET Florence Mme GEORGE Carine
N° 10	Mme BOIS Anne M. MAGISSON Robin

Vu pour être annexé à l'arrêté n° 2022-1091 du 14 juin 2022

La Préfète,


Pascale TRIMBACH